

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session HIVER 2017

POL 4422-30
Le Système international contemporain
Mercredi 9h30-12h30

Chargé de cours : Chalmers LaRose
larose.chalmers@uqam.ca

Local: A-3640

Heures de disponibilité : sur rendez-vous

Descriptif du cours

Approfondissement et développement de l'analyse des concepts, des approches et des enjeux abordés dans le cours POL 1400. Étude des grandes transformations du système international. Contenu et conséquences de la mondialisation.

Objectif du cours

Ce cours aborde les problèmes, enjeux et défis reliés tant à l'évolution qu'à la nature du 'système' international aujourd'hui. Le cours entend parvenir à une conceptualisation/articulation du système international au 21^{ème} siècle à un moment de grandes mutations internationales au niveau des paramètres et sources de la puissance. Les mutations et contours de l'ordre mondial y sont appréhendés à un moment de grande effervescence et de profondes incertitudes au sujet de l'orientation du système et de sa trajectoire future.

La session académique à laquelle vous êtes conviés vise à soulever, et débattre, de la configuration du système mondial actuel ainsi que des modes et niveaux d'interactions entre les acteurs qui interviennent dans la politique internationale. Le cours abordera les multiples trajectoires du système international/mondial ainsi que les paramètres sur lesquels repose l'ordre international. La structure de production, de reproduction et de maintien tant du système que de l'ordre qui le caractérise sera étudiée à la lumière de ses dimensions économique, social, politique et juridique. Nous examinerons également les facteurs et processus qui conduisent à la reconfiguration des rapports de force sur l'échiquier international ainsi que les problèmes et enjeux relatifs à la gouvernance du système.

Peut-on parler d'un système international cohérent, ayant une logique propre ? Quels sont les dynamiques, paramètres et forces profondes du système international au 21^{ème} siècle ? Quels en sont les acteurs, règles, valeurs et institutions de base ? Quels sont les déterminants et les paramètres sur lesquels reposent les interactions entre les acteurs ? Dans quelle mesure, et pourquoi, la configuration du système actuel est-elle différente des autres qui l'ont précédée ? Ces questions nous interpellent lors de cette session. Nous tâcherons d'y apporter un éclairage approprié.

Il s'agit d'un cours-débat qui fait appel à votre participation soutenue lors des différentes sessions programmées

Un recueil de textes est disponible à la COOP. Il est fondamental que les étudiants fassent les lectures recommandées. Ceci est recommandé pour le bon déroulement du cours et la préparation des examens prévus à cette fin.

Mode d'évaluation

- a. Deux travaux de compte rendu (résumé critique) de lecture (2 x 15 = 30%)
- b. Un examen de mi session (30%)
- c. Un travail de session (40 %)

A. Travail de compte rendu de lecture

L'étudiant (e) rédige deux travaux de compte rendu de lecture. Chaque travail de **compte rendu, à la fois exhaustif et critique**, porte sur **deux textes** choisis parmi ceux programmés pour une séance déterminée.

Les séances déterminées pour cette session sont celles du **8 FÉVRIER AU 5 AVRIL** inclusivement. Le choix de la séance est laissé à la discrétion de l'étudiant-e.

Aucun travail de compte rendu NE SERA ACCEPTÉ AU-DELÀ DU 6 AVRIL.

Le travail de compte rendu doit contenir entre 4-5 pages (deux pages pour chaque texte), et être rédigé **en continu**.

Chaque texte doit être rédigé à la lumière des points suivants :

1. Une brève introduction faisant état du problème (ou de la question) étudié par le texte
2. La thèse centrale de l'auteur, c'est-à-dire le point de vue défendu
3. L'argumentaire : quels sont les arguments (théoriques ou factuels) avancés par chaque auteur au soutien de sa thèse et la manière dont il y parvient ? (Illustrez par des références et citations extraites du texte).

Conclusion et appréciation finale : Dans cette partie finale, vous devez répondre aux questions suivantes : Dans quelle mesure le point de vue de chaque auteur apporte-t-il un éclairage à la question étudiée ou au problème soulevé? Que nous enseigne les arguments présentés par chaque texte en relation à la thématique de la séance ? Sont-ils pertinents ? Réflexions et appréciation d'ensemble.

Date de remise : le jour de la séance choisie

B. Examen de mi session en classe (30%)

Cet examen se déroulera le **8 mars 2017**. Il prendra la forme de questions portant sur la matière vue en classe jusqu'au 31 octobre inclusivement. Les réponses directes à ces questions prendront la forme de courts essais (un à deux paragraphes) exprimant un point de vue argumenté.

C. Travail de session (40 %)

Analyse d'une question (un enjeu ou une situation) internationale en faisant ressortir son impact, réel ou potentiel, sur la **configuration des rapports de forces** dans le système international au 21^{ème} siècle.

Le but de ce travail est de tester votre emprise sur une thématique reliée à la politique internationale, votre capacité à soulever des questions pertinentes et à **articuler un point de vue autonome**.

L'étudiant-e devra identifier les enjeux fondamentaux, soulever des questions et défis pertinents pour le système international et l'ordre mondial et, dans la mesure du possible, indiquer la manière dont le problème étudié est traité dans la littérature à ce sujet. À cette fin, il est recommandé de discuter de votre sujet de travail avec le professeur pour une orientation dès le début de la session.

Pour cette session, les thèmes suivants vous sont proposés. Faites le choix de l'un de ses thèmes pour rédiger votre travail de session.

- Le système international actuel face à l'ascension d'une nouvelle puissance ou au déclin d'une puissance établie
- L'ordre international westphalien et les défis posés par les acteurs non étatiques illégitimes
- L'ordre mondial face aux défis et enjeux liés au changement climatique
- Crise des valeurs dans le système international : quel avenir pour la globalisation et les accords de libre-échange?
- Tensions et rivalités dans la région Asie-Pacifique (mer de Chine) : le système international mis à l'épreuve

- Tensions et rivalités en Europe de l'Est. La crise ukrainienne et ses répercussions
- Tensions et rivalités au Moyen Orient : la crise syrienne et ses répercussions
- Tensions et rivalités en Arctique : ambitions territoriales et grand dessein stratégique
- Tensions et incertitudes en Afrique : changements politiques, enjeux économiques et configuration systémique
- Tensions et incertitudes en Europe : l'avenir de l'Union européenne
- Le processus de recomposition/réalignement politique en Amérique Latine

L'évaluation sera basée en tenant compte de la manière dont vous mettez à profit les éléments appris dans le cadre du cours. Nous tiendrons également compte des autres points suivants : l'originalité, la clarté ainsi que la cohérence des arguments présentés et défendus dans votre texte. Vous devez également faire usage de citations par le biais de notes de renvoi en bas de page, et inclure une bibliographie à la toute fin de votre texte.

Ce travail doit compter environ **3000 mots (12-15 pages)**, interligne et demie, excluant la bibliographie).

Date limite de remise : **19 avril 2017**

Manuels pédagogiques

Un recueil de textes est disponible à la COOP. Les étudiants sont invités à se le procurer. Aucun ouvrage particulier n'est requis ; tout au long de la session, le professeur attirera votre attention sur certains titres importants. En revanche, il est nécessaire de suivre l'évolution de l'actualité internationale, à travers les journaux, les revues savantes et les ouvrages académiques récents. Les étudiants sont priés d'approfondir les questions et dossiers internationaux qui les interpellent en s'adonnant à des activités de recherche constantes et incessantes.

PLAN DU COURS

11 janvier

Introduction générale - Présentation et organisation du cours et de la session

- PREMIÈRE PARTIE -

CONCEPTUALISER LE SYSTÈME INTERNATIONAL

18 janvier - Le concept de système et l'analyse des relations internationales

Philippe Braillard, « Le concept de système dans l'étude des relations internationales » in *Théorie des systèmes et relations internationales*, Bruxelles, Émile Bruyland, 1977, p. 27-50

Barry Buzan et Richard Little « The Idea of 'International System': Theory Meets History » *International Political Science Review* (1994), Vol. 15, No. 3, 231-255.

25 janvier - Survol des théories et approches du système international : Du réalisme à l'institutionnalisme néolibéral

Raymond Aron « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales? » *Revue française de science politique*, N°5, 1967. pp. 837-861

Alex MacLeod, "Le néo-réalisme" in *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, sous la direction de Alex MacLeod et Dan O'Meara, Athena, 2007, p. 61-88.

Michael Mastanduno, "A realist view: Three images of the coming international order" in T. V. Paul et John A. Hall (ed.) *International Order and the Future of World Politics*, Cambridge University Press, 1999, p. 19-40.

1er février - Survol des théories et approches du système international : Les perspectives critiques

Dan O'Meara « La théorie marxiste et l'analyse des conflits et des relations de pouvoir mondiaux » in *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, sous la direction de Alex MacLeod et Dan O'Meara, Athena, 2007, p. 133-158.

Michel Beaud, « Le système national/mondial hiérarchisé », dans M. Beaud, *Système national-mondial hiérarchisé : une nouvelle lecture du capitalisme mondial*, Paris, La Découverte, 1987, p. 45-59.

Dario Battistella « Le projet constructiviste » in *Théories des Relations Internationales*, Paris, Presses des Sciences Po, 2006, p. 283-317.

DEUXIÈME PARTIE

Le système international: Ordre et gouvernance

8 février - Ordre international

Dario Battistella, « L'ordre international. Portée théorique et conséquences pratiques d'une notion réaliste », *Revue internationale et stratégique*, Vol 2, No 54, 2004, p. 89-98.

Michael Hardt et Antonio Negri « L'ordre du monde », dans M. Hardt et A. Negri, *Empire*, Paris, Exils Éditeur, 2000, p. 27-46.

Gilles Bertrand « Ordre international, ordre mondial, ordre global » *Revue internationale et stratégique*, Vol 54, No 2, 2004, p. 99-107.

Lecture complémentaire

Philippe Moreau Desfarges « Brève histoire des ordres mondiaux » in *L'ordre mondial*, Paris, Armand Colin, 3ème édition, 2003, p. 33-65.

15 février - Normes et valeurs dans le système international: enjeux et défis

Pélopidas Benoît, « La prolifération est-elle inéluctable ? », *Revue internationale et stratégique*, 2010, vol 3, N°79, p. 131-136

Rodney Bruce Hall et Thomas J. Biersteker “The Emergence of Private Authority in the International System” in Hall and Biersteker (eds) *The Emergence of Private Authority in Global Governance*, Cambridge: Cambridge University Press, 2002: 3-22

Alex G. Bellamy *Responsibility to Protect: The Global Efforts to End Mass Atrocities*, chapitre 1 “Sovereignty and Human Rights”, Cambridge, Polity Press, 2009, p. 8-34

Lecture complémentaire

Jeangène Vilmer Jean-Baptiste, « Pourquoi intervenir ? Le critère de la cause juste dans la théorie de l'intervention humanitaire armée », *Critique internationale*, 2012, Vol 1 N° 54, p. 145-168

22 février - L'ordre du monde : contestations et/ou résistances

Laurent Rucker « La contestation de l'ordre international : les États révolutionnaires », *Revue internationale et stratégique* 2004, Vol 2, N° 54, p. 109-118.

Dmitri Trenin « After the Empire: Russia's Emerging International Identity » in Gorodetsky, Gabriel *Russia between East and West*, Frank Cass 2003, p. 33-38
(Texte disponible à la réserve de la bibliothèque de science politique et de droit)

Steve Chan, “Chinese Perspectives on World Order,” ch. 10 in T. V. Paul et John A. Hall (ed.) *International Order and the Future of World Politics*, Cambridge University Press, 1999, p. 197-212

Lectures complémentaires

1^{er} mars - semaine de relâche

8 mars - EXAMEN INTRA

TROISIÈME PARTIE

Le système international contemporain : transformations, mutations et trajectoires futures

15 mars - Changement et/ou continuité systémique ?

Michael Brecher, « Système et crise en politique internationale » in Baghat Korany (dir.) *Analyse des relations internationales. Approches, concepts et données*, Gaetan Morin, Montréal, 1987, p. 74-106.

James N. Rosenau « Governance, order, and change in world politics » in James N. Rosenau et Ernest Oto-Czempiel (ed.) *Governance without Government : Order and Change in World Politics*, Cambridge University Press, 1992, pp. 1-29. (Texte disponible à la réserve de la bibliothèque de science politique et de droit)

Lectures complémentaires

Caroline Kennedy-Pipe et Nicholas Rengger “Apocalypse now? Continuities or disjunctions in world politics after 9/11”, *International Affairs*, Vol. 82, No 3, 2006, p. 539-552.

Thomas G. Weiss et Sam Daws “World Politics: Continuity and Change since 1945” in *The Oxford Handbook of the United Nations*, Oxford University Press, 2007, p. 3-38.

22 mars - Hégémonie dans le système international : fin de règne et mutations

Golub Philip, « La fin de la Pax Americana ? », *Revue internationale et stratégique*, 2008, Vol 4, N° 72, p. 141-150.

Kenneth Waltz, “The United States: Alone in the World” in I. William Zartman (ed.), *Imbalance of Power: US Hegemony and International Order*, chapitre 2, Lynne Rienner Publishers, London, 2009, pp.27-36.

Stephen G. Brooks et William C. Wohlforth « The Rise and Fall of the Great Powers in the Twenty-first Century : China’s Rise and the Fate of America’s Global Position » *International Security*, Vol. 40, No. 3, 2015, p. 7–53

29 mars - Émergence de nouvelles puissances : implications pour le système international – Réflexions sur le potentiel des BRICS

Andrew F. Hart & Bruce D. Jones « How Do Rising Powers Rise? », *Survival*, 52:6, 2011, 63-88

Zaki Laïdi « Les BRICS : un cartel d'ambitions souverainistes », *Le Débat* 2011, Vol 5, N° 167, p. 50-59.

Peter Dauvergne & Déborah BL Farias « The Rise of Brazil as a Global Development Power », *Third World Quarterly*, Vol 33, No 5, 2012, 903-917.

Christophe Jaffrelot « L'Inde, puissance émergente, jusqu'où ? » in Christophe Jaffrelot (dir.) *L'enjeu mondial : les pays émergents*, Presses des sciences po, Paris, 2008, p. 91-104.

Lecture complémentaire

Pierre Salama, « Brésil, bilan économique, succès et limites », *Problèmes d'Amérique Latine*, 2010, Vol 4, N° 78, p. 47-61.

5 avril – La problématique de la gouvernance du système international

Karoline Postel-Vinay, « Le G-20 dans la constellation des G » in *Le G20, Laboratoire d'un monde émergent*, Paris, Sciences Po, 2011, p. 21-57 (Texte disponible à la réserve de la bibliothèque de science politique et de droit)

Prantl Jochen, « Les mutations de la gouvernance mondiale : pays émergents et groupes « G », *Critique internationale*, 2012, Vol 3, N° 56, p. 39-56.

Lecture complémentaire

Yves Tiberghien, « La Chine face au grand jeu du G20 et de la gouvernance mondiale », *Revue internationale de politique comparée*, 2011, Vol 18, No 3, p. 95-121.

12 avril – Récapitulations et considérations finales: sources de tensions et menaces actuelles dans le système international



UQÀM

TOLÉRANCE ZÉRO r18.uqam.ca

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18](#)



Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.